COMMUNE DE SAINT PARDON DE CONQUES
Département de la GIRONDE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi quatorze janvier à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Walter GRUBER, maire.

Date de la convocation : 10 janvier 2014

Présents : Mrs GRUBER – BRIDET - DE PONTAC J.F – MERCIER – KHALDI – AUBRIC – BOUTIN – Mmes DESARNAULT - MARCES

Procurations : Mr SAUVE à Mr BRIDET et Mme LABORDE à Mr BOUTIN

Absents excusés : Mrs DELAS – DE PONTAC E - ESCUDEY

Secrétaire de séance : Mr KHALDI

Nombre de conseillers :

En exercice : 14 Présents : 09 Votants : 11 Pour : 11 Abstention : 0

ORDRE DU JOUR

Validation du compte rendu de la séance du mardi 03 décembre 2013.

Délibérations :

1. Vente terrain LOSLIER Christophe, nouvelle délibération qui annule et remplace la délibération n°39-2013
2. Golf des Graves et du Sauternais : exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties
3. Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Gironde

Informations, questions diverses

****

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et donne lecture du procès verbal de la séance du 03 décembre dernier. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Chérif KHALDI est nommé secrétaire de séance.

1 - DELIBERATIONS

1 – Vente terrain LOSLIER Christophe : Lot 4 Lotissement l'Orée du Carpe III

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 03 décembre dernier par laquelle le conseil municipal a :

- Accepté la vente du lot n°4 au lotissement l'Orée du Carpe III au profit de Monsieur LOSLIER Christophe,
- Autorisé Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle que la signature de l'acte aurait dû intervenir le 30 décembre 2013. Celle-ci n'ayant pu avoir lieu, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer à nouveau sur le montant de cette vente au regard de la modification du taux de TVA au 1er janvier 2014.

Compte tenu de l'historique du report de la date de signature de la transaction, et malgré la hausse du taux de TVA applicable en 2014, Monsieur le Maire propose de ne pas modifier le prix TTC du

m2, soit son maintien à 42,50 € TTC : cette proposition maintient donc aussi le prix TTC initial à hauteur de 61.200,00 € pour une superficie de 1440 m2, soit 51.000,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la vente du terrain au profit de Mr et Mme LOSLIER Christophe pour un montant de 61.200,00 € TTC, soit 51.000,00 € H.T,
- Autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'absence un adjoint dans l'ordre du tableau, à signer toutes pièces relatives à cette vente.

2 – Golf des Graves et du Sauternais : exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Monsieur le Maire rappelle l'amendement n° 840 au projet de loi de finances adopté par l'Assemblée nationale le 09 novembre 2013.
Les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre ont la possibilité d'exonérer les terrains de golf de taxe foncière sur les propriétés bâties au titre de l'année 2014. L'exonération portera sur la part qui revient à la collectivité à hauteur de 50 ou 75%. La perte de recettes, précise l'amendement, sera compensée à due concurrence par la majoration de la dotation globale de fonctionnement.
Pour ce faire, une délibération doit être prise avant le 21 janvier 2014.
Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'exonération au taux de 75%
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte cette exonération de 75%.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer ou signer tout document relatif à cette disposition.

2 – Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Gironde

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du Centre de Gestion de la Gironde relatif à la mise en place d'un service de remplacement et de renfort.
Il est nécessaire de signer une convention avec le CDG afin d'adhérer à ce service de remplacement en cas de besoin et sans frais d'adhésion.
De ce fait, la collectivité pourra bénéficier de l'affectation d'un agent de remplacement et versera le coût salarial global de l'agent affecté assorti d'une participation aux frais de gestion correspondant à 5% de ce coût salarial au Centre de Gestion.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'adhésion à ce service de remplacement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2 – INFORMATIONS, QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter l'adoption des délibérations relatives aux demandes de subventions (DETR et CONSEIL GENERAL) dans le cadre du projet de réalisation de l'aménagement et la réfection du Centre Bourg. L'acquisition foncière devra être réalisée afin de déposer la demande d'aide financière ainsi qu'un complément au dossier d'avant projet relatif au volet paysager et plus particulièrement sur l'acquisition de mobilier urbain.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Mairie de SAINT PIERRE D'AURILLAC (posté le 02.11.2013, reçu en Mairie le 28.12.2013) relatif à l'élaboration de leur P.L.U. La

Commune de SAINT PARDON, en phase d'élaboration du P.L.U informera par courrier les communes limitrophes de ce projet.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une décharge sauvage à proximité du puits de la Gaulle. Le Président du Syndicat des Eaux de Castets demande à ce que la commune procède au nettoyage de ce site en raison de la proximité du périmètre de protection.

- Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Madame la Trésorière relatif à un reversement financier du budget du lotissement vers le budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

COMMUNE DE SAINT PARDON DE CONQUES
Département de la GIRONDE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi quatorze février à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Walter GRUBER, maire.

Date de la convocation : 10 janvier 2014

Présents : Mrs GRUBER – BRIDET – SAUVÉ - MERCIER – KHALDI – AUBRIC – BOUTIN – Mmes DESARNAULT - LABORDE - MARCES

Procurations : Mr DE PONTAC J.F à Mr BRIDET Yvan

Absents excusés : Mrs DELAS – DE PONTAC E – DE PONTAC J.F - ESCUDEY

Secrétaire de séance : Mme MARCES

Nombre de conseillers :

En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 11

ORDRE DU JOUR

Validation du compte rendu de la séance du mardi 14 janvier 2014.

Délibérations :

1. Paiement section d'investissement avant le vote du budget,
2. Fermeture poste Adjoint Administratif 2ème classe, ouverture d'un poste Adjoint Administratif Principal de 1ère classe sans publicité au 1er mars 2014,
3. Modification du tableau des effectifs au 1er mars 2014,
4. Demande d'autorisation d'aliéner un bien,
5. Prêt salle du foyer rural à titre gracieux dans le cadre des élections municipales.

Informations, questions diverses

****

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et donne lecture du procès verbal de la séance du 14 janvier dernier. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Madame Christiane MARCES est nommée secrétaire de séance.

1 - DELIBERATIONS

1 – Paiement section d'investissement avant le vote du budget

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et L.2121-29,

Vu l'article L.232-1 du Code des Juridictions Financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2014 avant le vote du budget 2014 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts lors du vote du budget 2013.

2 – Fermeture poste d'adjoint administratif 2ème classe, ouverture d'un poste Adjoint Administratif Principal de 1ère classe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De fermer le poste d'adjoint administratif 2ème classe au 28 février 2014
- De créer, à compter du 1er mars 2014 un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet (25/35h).

L'assemblée, à l'unanimité, accepte la fermeture du poste d'adjoint administratif 2ème classe ainsi que la création du poste d'adjoint administratif principal 1ère classe au 1er mars 2014.
Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2014.

3 – Modification du tableau des effectifs au 1er mars 2014

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de revoir le tableau des effectifs du personnel communal au vu des modifications apportées, et nécessaire au fonctionnement des services.
Le conseil municipal,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Sur la proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le tableau des emplois permanents à temps non complet de la Commune de SAINT PARDON DE CONQUES, à compter du 1er mars 2014 comme suit :

Cadres d'emplois	**Grades**	**Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service**
ADMINISTRATIF		
Secrétaire de Mairie	Secrétaire de Mairie	1 à raison de 21h30/semaine
Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1 à raison de 25h/semaine

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

4 – demande d'autorisation d'aliéner un bien

Monsieur le Maire rappelle la décision prise par le conseil municipal en date du 03 février 2012 concernant la mise en place du droit de préemption urbain (DPU).
Pour faire suite à la demande formulée par Maître Philippe LAVEIX, Notaire à SAUVETERRE DE GUYENNE (Gironde), concernant les parcelles cadastrées section D n°535 et 536, lieu dit Saupiquet,
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renoncer à son droit de préemption.

5 – Prêt salle du foyer rural à titre gracieux dans le cadre des élections municipales

Dans le cadre des élections municipales qui se dérouleront les 23 et 30 mars 2014, et afin de permettre à chacun des candidats potentiels l'accès à une salle afin d'organiser des réunions publiques, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prêter la salle du foyer rural à titre gracieux aux futurs candidats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE l'accès à titre gratuit de la salle du foyer rural pour ces réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

COMMUNE DE SAINT PARDON DE CONQUES
Département de la GIRONDE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 04 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi quatre avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Walter GRUBER, maire.

Date de la convocation : 31 mars 2014

Présents : Mmes CHARBONNIER Nathalie, BIER Rachel, DELAGE Séverine, LENEVEU Julia, Mrs BAGUR Jean-Philippe, BLANGERO Gilbert, DESCHAMPS Jérôme, DUCASSE Philippe, GUERRERO Benoît, LABBE Jean-Claude, LENEVEU François, MARTIN Pascal, PAING Jean-Baptiste, REVUELTA Fabrice.

Procuration : Mr RUEL Pascal à Mme DELAGE Séverine

Secrétaire de séance : Mme DELAGE Séverine

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14

ORDRE DU JOUR

- Election du Maire et des Adjoints

****

ELECTION DU MAIRE :

Après un appel à candidatures, il est procédé au vote.

Candidate : Nathalie CHARBONNIER

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 8

Nathalie CHARBONNIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire.

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS :

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Locales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Il est proposé au conseil la création de trois postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 15 voix pour, la création de trois postes d'adjoints.

<u>ELECTION DES TROIS ADJOINTS</u> :

1ER ADJOINT, est candidat : Jean-Claude LABBE
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 8

Jean-Claude LABBE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1er adjoint.

2EME ADJOINT, est candidat : Gilbert BLANGERO
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Gilbert BLANGERO ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2EME adjoint.

3EME ADJOINT, est candidate : Séverine DELAGE
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Séverine DELAGE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 3EME adjointe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

COMMUNE DE SAINT PARDON DE CONQUES
Département de la GIRONDE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le mercredi dix-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Nathalie CHARBONNIER, maire.

Date de la convocation : 10 avril 2014

Présents : Mmes CHARBONNIER Nathalie, BIER Rachel, DELAGE Séverine, LENEVEU Julia, Mrs BAGUR Jean-Philippe, BLANGERO Gilbert, DESCHAMPS Jérôme, GUERRERO Benoît, LABBE Jean-Claude, MARTIN Pascal, PAING Jean-Baptiste, REVUELTA Fabrice, RUEL Pascal.

Procuration : Philippe DUCASSE à Jean-Claude LABBE

Absent et excusé : François LENEVEU

Secrétaire de séance : Nathalie CHARBONNIER

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13

ORDRE DU JOUR

- Délibérations :
  - Nomination délégués SISS
  - Adhésion commune de Castillon de Castets à la CDC du Sud Gironde
- Projet budget 2014
- Questions diverses

****

DELIBERATIONS

- Désignation de 2 délégués au SISS : Jean-Philippe BAGUR, Jean-Baptiste PAING

- Adhésion de la commune de Castillon de Castets à la Communauté de Communes du Sud Gironde : le conseil municipal vote à l'unanimité.

PROJET DE BUDGET 2014

Le budget doit être voté avant le 30 avril 2014.
Le budget est voté par chapitre.

Section Fonctionnement
RECETTES
Chapitre 70 : Produits de services
Au niveau de recettes 1 excédent de fonctionnement de + 5 459,45 €

70323 : redevance occupation du domaine public.

- 2 redevances : TIGF (gaz) et Télécom

Chapitre 73 et 74
A ce jour, le montant des dotations ne sont pas encore toutes connues : dotations reçues de l'Etat, du département (Conseil Général), de la région (Conseil Régional) et CDC Sud Gironde.

74121 : la dotation solidarité rurale (10 709 €) est en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

74127 : la dotation nationale de péréquation (8 240 €) est en diminution par rapport à l'exercice précédent.

Résultat de fonctionnement à affecter (compte 002) : 64 920,86 €.

DEPENSES
Chapitre 011 : charges à caractère général (eau, énergie, carburants, location, entretien, etc.)
Chapitre 65 : contribution organismes/regroupements (SIRP)

Chapitre 66 : intérêts d'emprunt : 2 emprunts en cours

- Agrandissement de la mairie
- Bureau du SIRP

Section investissement
RECETTES

FDAEC (fond départemental d'aide à l'équipement des communes) : voté au niveau du Conseil Général.
Tous les ans, monter un dossier (achat matériel informatique, mobilier)

FCTVA (fond de compensation pour la TVA) : Récupérer la TVA sur investissement 2013

TLE (taxe locale d'équipement): Reversement de la taxe d'aménagement par l'Etat (taxe sur les permis de construire)

DEPENSES
2183 : pour 2014, possibilité de renouveler au moins 2 ordinateurs sous Windows 7 ou 8 (2 unités centrales)

Reste à réaliser pour 2014
202 : PLU (études) 7 100 € reportés

Le prélèvement des dépenses imprévues sur fonctionnement vers investissement (mais pas le sens inverse)

CCAS
A ce jour, il reste à contacter 4 personnes extérieures (absentes cause vacances)

Questions diverses :

Il est demandé à Fabrice REVUELTA de créer un agenda Google avec mot de passe afin que tous les membres du conseil municipal puissent consulter les dates des réunions de chaque commission.

Nathalie CHARBONNIER demande à Fabrice REVUELTA d'étudier l'offre de services numériques proposée par le Syndicat mixte Gironde Numérique.
Cette offre de service comprend : le développement de la couverture du très haut débit, la sauvegarde des données des collectivités à distance, la télétransmission des actes, la signature

électronique, le parapheur électronique, la dématérialisation des marché publics, les outils numériques (gestion des congés, agenda électronique,..), les mails sécurisés, la gestion de nom de domaine, la création d'un site internet.
Coût pour la commune : 500 €.

Jean Claude LABBE propose de créer une commission « critique » pour le bulletin municipal. Cette commission validera le travail avant le vote en conseil municipal
Membres : Julia LENEVEU, François LENEVEU, Jean Claude LABBE, Séverine DELAGE.

Création d'un livret remis aux nouveaux habitants racontant l'histoire de la commune.

Le faucardage des routes communales est effectué par le SIVOM (talus) pour un coût horaire de 48,05 € TTC. Christian fera les banquettes. Le faucardage sera prévu pour septembre sauf si caractère urgent.

Projet rôtisserie : M. DIEU de Bieujac souhaite installer sur la commune une fois par semaine sa rôtisserie ambulante. Il proposera à la vente : poulet rôti, jambon à la ficelle, galette de pomme de terre, ..). Nous proposons 3 mois à l'essai sur le parking de la mairie avec emplacement gratuit (nous devons tenir compte du bruit, car utilisation d'un groupe électrogène).

Fêtes et cérémonies : Jean Claude propose l'achat d'une gerbe si éventuellement décès d'un ancien élu. Le conseil vote à l'unanimité.

Nathalie rappelle que la cérémonie du 8 mai débutera à Bieujac à 10h30 puis à 11h15 à Saint Pardon avec un vin d'honneur.

Fin de la séance à 22h.

COMMUNE DE SAINT PARDON DE CONQUES
Département de la GIRONDE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi vingt neuf avril à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Nathalie CHARBONNIER, Maire.
Date de la convocation : 17 avril 2014

Membres en exercice : 15
Membres présents : 10
Membres votans : 12

Présents : Nathalie CHARBONNIER (Maire), Séverine DELAGE, Jean-Claude LABBE, Gilbert BLANGERO (Adjoints), Rachel BIER, Benoît GUERRERO, Philipe DUCASSE, Jérôme DESCHAMPS, Fabrice REVUELTA, Pascal MARTIN (Conseillers Municipaux).
Absents avec délégation : Jean-Philippe BAGUR (pouvoir à Jean-Claude LABBE), Jean-Baptiste PAING (pouvoir à Benoît GUERRERO)
Excusé : Néant
Absents : François LENEVEU, Julia LENEVEU, Pascal RUEL
Secrétaire de séance : Fabrice REVUELTA

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes-rendus des réunions du Conseil municipal du 4 Avril 2014, 08 avril 2014 et du 17 Avril 2014
- Affectation des résultats 2013
- Vote du budget 2014
- Nomination délégués au CNAS
- Nomination délégués CLETC
- Comptes-rendus des commissions
- Informations et questions diverses

PREAMBULE

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 avril 2014 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le compte-rendu du 4 Avril 2014 ainsi que le compte rendu du 08 avril 2014. Cette séance du conseil municipal a fait l'objet des nominations des délégués auprès des différentes commissions et syndicats.

Madame le Maire donne ensuite lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 avril 2014 au cours de laquelle il a été procédé à la préparation du budget 2014. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le compte-rendu du 17 Avril 2014.

DELIBERATIONS

I. Vote du budget 2014

- **Vote du budget "Lotissement" :**

Il est proposé de facturer les prestations de Christian qui ont lieu sur le lotissement afin de récupérer une partie de ce budget bloqué (51000€).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le budget 2014 "Lotissement", qui s'établit de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	75.392,16	75.392,16
INVESTISSEMENT		70.787,18

(Il est rappelé par Nathalie MOREL que les budgets seront envoyés en triple exemplaire à la Préfecture qui en conservera un et en retournera un à la Mairie et le dernier au Trésor Public)

- **Vote des taxes**

Le Conseil municipal, par 8 voix "pour", 3 voix "contre" et 1 abstention décide les taux mentionnés.

- **Subventions aux associations**

Le Conseil municipal, par 9 voix "pour", 1 voix "contre" et 2 abstentions décide la création d'une nouvelle provision à destination de l'APE Bieujac St-Pardon pour un montant de 300€

- **Vote du budget "Commune" :**

Aprés délibération, le Conseil municipal vote le budget à l'unanimité des membres présents. Il s'établit de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	339.516,86	339.516,86
INVESTISSEMENT	35.581,20	35.581,20

II. Comptes-rendus des commissions

Madame le Maire souhaite connaître les travaux abordés en commission.

- **Commission "Environnement"**

Jérôme DESCHAMPS, vice-président de la commission Environnement aborde :

- Remplacement des produits chimiques utilisés par Christian. Jean-Claude LABBE (1ier Adjoint) propose à Jérôme DESCHAMPS de réaliser une étude de faisabilité avec l'expertise de Christian.
- Création d'un composteur aux Proms pouvant accueillir les déchets verts de la Mairie et des Proms.
- Création d'une cuve de préparation pour les désherbants bio aux Proms afin de remplacer à terme les produits chimiques utilisés par Christian.
- Jérôme DESCHAMPS rappelle qu'il est interdit de bruler les déchets verts, ce qui déclenche de vifs échanges avec Madame le Maire.

Fabrice REVUELTA avance la possible intervention de l'USSGETOM sur notre commune pour informer et former les membres du Conseil Municipal.

- L'éclairage utilisé au sein de la Mairie est la cible de Jérôme DESCHAMPS qui en tant qu'ancien électricien ne peut que constater que les ampoules utilisées sont énergivores.

Benoît GUERRERO propose l'appel à sponsor pour changer ces ampoules en échange d'un encart dans la gazette ou autour du City Stade. Cette idée fait son chemin et intéresse bon nombre de vices-président(e)s de commission présents.

- **Commission "Bâtiment"**

Madame le Maire exprime sa surprise auprès de Gilbert BLANGERO de ne pas avoir été convié à la visite des bâtiments municipaux le 26 avril dernier.

Ce quiproquo, qui a privé de visite un grand nombre de conseillers, est solutionné par proposition d'une nouvelle date. Le 17 mai 2014 à 10h00 est retenu à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire évoque également la demande de location du foyer d'une habitante de St Pierre de Mons afin d'y organiser un événement à caractère philantropique.

En l'absence de description précise de l'évènement et afin de rester cohérent avec les tarifs existants, le Conseil Municipal décide d'appliquer, à l'unanimité des membres présents, le tarif des demandes hors commune soit 300€.

- **Commission "Associations, jeunesse et sport"**

Rachel BIER, vice-présidente de la commission associations, jeunesse et sport souhaite rebaptiser cette commission. La proposition de Fabrice REVUELTA de renommer cette commission "Lien Social, Vie Locale" est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Rachel BIER présente l'avancé des travaux de la commission "Lien social, Vie Locale".

- Commémoration du 8 mai 1945 : le groupe de musique, les fleurs et le vin sont acceptés à l'unanimité des membres présents. Les administrés seront informés via le SIRP pour les parents d'élèves ainsi que par affichage en Mairie et sur le site internet que Fabrice REVUELTA propose de mettre à jour pour l'occasion.

- Il est rappelé que l'amputation du budget CCAS en faveur de cette commission est expliquée par la prise en charges récentes des "fêtes et cérémonies" par ladite commission.

- Rachel BIER évoque le maintien du repas des anciens ainsi que de la boîte de chocolats pour les absents à ce repas.

- Séverine DELAGE propose de fêter les centenaires, la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

- Rachel BIER propose de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Perdonnais (nouveaux arrivants et naissances) lors des voeux de Madame le Maire, la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

- Rachel BIER évoque l'idée de se rapprocher de l'APE Bieujac - St Pardon pour organiser conjointement l'arbre de noël, le Conseil Municipal n'émet aucune remarque.

- Maïade : Rachel BIER demande la prise en charge par la commission "Communication" du recrutement, par voix de Gazette, de bénévoles parmis les administrés. Jean-Philippe BAGUR accepte si rappel lui est fait par mail.

Trois prestataires sont pour l'instant retenus pour fournir le dîner du 5 juillet.

L'itinéraire qu'empruntera le cortège semble quasiment finalisé et le conseil municipal n'y fait aucune objection.

Le Conseil municipal, par 7 voix "pour", 4 voix "contre" et 1 abstention adopte le déjeuner sous forme de plateaux repas payants et sur inscription au 5 juillet au plus tard.

Gilbert BLANGERO porte à l'attention du Conseil municipal que de nombreuses actions restent à coordonner (coupe/débardage des pins, achats des décorations, ...)

Madame le Maire demande que le dîner du 5juillet se fasse sur inscription, cette demande est acceptée à l'unanimité des membres présents.

- **Commission "Communication"**

Madame le Maire demande à Jean-Philippe BAGUR qu'une maquette de la prochaine Gazette soit proposé au conseil municipal dès le 20 mai, pour une édition au 1 juin 2014.Cette demande est acceptée à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

- Elections Européennes du 25 mai 2014

Mise en place des permanences :

08h00 / 10h30 : Madame le Maire, Séverine DELAGE, Pascal MARTIN, Fabrice REVUELTA
10h30 / 13h00 : Gilbert BLANGERO, Philippe DUCASSE, Benoît GUERRERO
13h30 / 15h30 : Jérôme DESCHAMPS, Jean-Philippe BAGUR
15h30 / 18h00 : Rachel BIER, Jean-Baptiste PAING

Jean-Claude LABBE propose une première distribution de sacs poubelle le jour des élections européennnes. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

- SSIS : Suite à la réunion qui s'est tenue plus tôt dans la soirée, Jean-Philippe BAGUR informe le Conseil municipal de la possible mise en place d'un circuit de ramassage à destination des personnes âgées. Ce circuit sera à coordonner avec les communes limitrophes intéressées par ce projet. Ce projet est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- CNAS : Nomination de deux délégués demandés par le Comité National d'Action Sociale.

Le délégué conseil nommé est Séverine DELAGE.
Le délégué agent nommé est Nathalie MOREL.

- Syndicat & CdC : Jean-Claude LABBE se propose comme titulaire à la commission extérieure SIAH à la place de Pascal MARTIN afin que ce dernier reste titulaire au SIAHBV. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

- Personnel : Jean-Claude LABBE évoque les difficultés que rencontre Line DUCHAMPS dans l'exercice quotidien de ses fonctions.

Jean-Philippe BAGUR propose la mise en place d'un "entretien d'inquiétude" afin que Madame le Maire recueille le maximum d'informations de la part de Line DUCHAMPS.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h30.

COMMUNE DE SAINT PARDON DE CONQUES
Département de la GIRONDE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi vingt juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Nathalie CHARBONNIER, Maire.
Date de la convocation : 16 juin 2014

Membres en exercice : 15 juin 2014
Membres présents : 12

Présents : Nathalie CHARBONNIER (Maire), Jean-Claude LABBE, Gilbert BLANGERO (Adjoints), Rachel BIER, Jean-Philippe BAGUR, Philipe DUCASSE, Jérôme DESCHAMPS, Jean-Baptiste PAING, Fabrice REVUELTA, Pascal MARTIN, François LENEVEU, Pascal RUEL (Conseillers Municipaux).

Procurations : Séverine DELAGE à Pascal MARTIN – Benoît GUERRERO à Jean-Philippe BAGUR – Julia LENEVEU à François LENEVEU

Secrétaire de séance : Fabrice REVUELTA

ORDRE DU JOUR

- Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Préambule:

Nathalie CHARBONNIER, Maire de la Commune, ouvre la séance à 20h30. La séance a pour objet l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Mise en place du bureau électoral :
- Présidente : Nathalie CHARBONNIER
- Secrétaire : Fabrice REVUELTA

Le Maire indique que conformément à l'article L.284 du Code Electoral, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

ELECTION DES DELEGUES

Sont Elus :

- Pascal RUEL, né le 25 avril 1961 à RABAT (Maroc), domicilié 4ter Seguès 33210 SAINT PARDON DE CONQUES (Gironde). Il a déclaré accepter le mandat.

- Jean-Philippe BAGUR, né le 14 novembre 1963 à MAZAMET (81), domicilié 9 lotissement l'Orée du Carpe 33210 SAINT PARDON DE CONQUES. Il a déclaré accepter le mandat.

- Jean-Baptiste PAING, né le 27 décembre 1979 à POISSY (79), domicilié 8 Bruhon 33210 SAINT PARDON DE CONQUES. Il a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES SUPPLEANTS

Sont Elus :

- Pascal MARTIN, né le 14 juin 1969 à LANGON (Gironde), domicilié 14 Saupiquet 33210 SAINT PARDON DE CONQUES. Il a déclaré accepter le mandat.

- Fabrice REVUELTA, né le 12 janvier 1974 à TALENCE (Gironde), domicilié 13 Les Proms 33210 SAINT PARDON DE CONQUES. Il a déclaré accepter le mandat.

- Nathalie CHARBONNIER, née le 09 janvier 1969 à LANGON (Gironde), domiciliée 17 Laulan 33210 SAINT PARDON DE CONQUES. Elle a déclaré accepter le mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

COMMUNE DE SAINT PARDON DE CONQUES
Département de la GIRONDE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi dix huit juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Nathalie CHARBONNIER, Maire.
Date de la convocation : 11 JUILLET 2014

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11 + 3 POUVOIRS

Présents : Nathalie CHARBONNIER (Maire), Séverine DELAGE, Jean-Claude LABBE, Gilbert BLANGERO (Adjoints), Jean-Philippe BAGUR, Benoît GUERRERO, Pascal MARTIN, Jean-Baptiste PAING, Fabrice REVUELTA, François LENEVEU, Julia LENEVEU (Conseillers Municipaux).
Absents excusés : Jérôme DESCHAMPS (**Pouvoir donné par Jérôme DESCHAMPS à Séverine DELAGE)**, Pascal RUEL**,** Philippe DUCASSE (**Pouvoir donné par Philippe DUCASSE à Jean-Claude LABBE)**, Rachel BIER, (Conseillers Municipaux).
Secrétaire de séance : Séverine DELAGE

ORDRE DU JOUR

- Délibération convention faucardage avec le syndicat mixte du Sauternais
- SDEEG de la Gironde : validation devis de mise en service de l'éclairage à l'Orée du Carpe / délibération aide financière 20% au titre de l'éclairage public
- Extension réseau électrique au lieu dit Vignolles
- Délibération PLU (abandon ou non de la procédure d'élaboration)
- Délibération FDAEC 2014
- Questions diverses

DEBUT DE REUNION : 20H35

1. Délibération convention faucardage avec le syndicat mixte du Sauternais

Cela concerne le fauchage des routes.
Location tracteur / épareuse avec chauffeur : 48,05€ TTC / heure.
J.C. LABBE souligne qu'il s'agit là d'une formalité car nous avons déjà travaillé avec eux ; d'autres entreprises avaient déjà été démarchées mais étaient plus chères, certaines travaillant à l'heure et d'autres au mètre.

VOTE D'APPROBATION DE LA CONVENTION :

- POUR : 13 voix
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. SDEEG de la Gironde

a) Validation du devis de mise en service de l'éclairage à l'Orée du Carpe

Le devis pour la pose de 3 candélabres à l'Orée du Carpe et le contrôle de conformité de l'installation affiche un montant de 2787,00€.
B. GUERRERO s'interroge sur les 153,62€ de frais de gestion et de CHS (coordination hygiène et sécurité). N. CHARBONNIER a tenté de joindre la SDEEG pour avoir des éléments de réponse mais sans succès. La personne responsable du dossier est en congés.
J.C. LABBE informe l'ensemble du Conseil de l'existence d'une convention passée entre la commune de SPC et la SDEEG (qui travaille avec toutes les communes de Gironde) pour une durée de 9 ans, convention approuvée par une délibération du précédent Conseil Municipal en date du **08 mars 2011**. On ne peut donc remettre en question le devis présenté, même si l'on peut se réserver le droit de poser des questions sur certaines dépenses. D'autre part, il rappelle que le chantier devant débuter fin août, il vaudrait peut-être mieux valider le devis séance tenante.

VOTE D'APPROBATION DU DEVIS:

- POUR : 11 voix
- CONTRE : 1 (J.P. BAGUR)
- ABSTENTION : 1 (F. LENEVEU)

Adopté à la majorité des voix.

b) Délibération aide financière au titre de 20% de l'éclairage public

La commune demande une aide financière au SDEEG au titre de 20% de l'éclairage public.

VOTE D'APPROBATION DE CETTE DELIBERATION:

- POUR : 12 voix
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 1 (J.P. BAGUR)

Adoptée à la majorité des voix.

3. Extension réseau électrique lieu dit Vignolles

Affaire FRETILLERE Jérôme : en 2009 lui est attribué un permis de construire alors même que les différents syndicats (eau / assainissement / réseau électrique) n'ont pas été informés et n'ont donc pas instruit le dossier. Or il se trouve que le terrain concerné n'est pas desservi par le réseau électrique qui s'arrête à la maison d'avant.
Aujourd'hui, le coût des travaux pour desservir cette habitation s'élève à 4163,76€, à charge pour la commune ; cette somme pourra cependant être compensée pour partie par la taxe d'aménagement qui est de 4% sur la commune soit 712,00€ le m². Sachant que les 100 premiers m² sont exonérés à hauteur de 50%, il en coûte donc 2848,00€ de taxe d'aménagement pour une construction de 150 m²

(356×100×4% = 1424,00€ pour les 100 premiers m², auxquels on ajoute 712×50×4% = 1424,00€ pour les 50 m² suivants).
J.P. BAGUR souligne la lourde charge pour la commune de cette somme de 4163,76€, qui n'a pas été prévue au budget, d'où l'importance, rappelle J.C. LABBE, d'envoyer tous les nouveaux dossiers de permis aux différents syndicats qui les instruiront.

VOTE D'APPROBATION DECISION D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE:

- POUR : 13 voix
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.

4. Délibération PLU

Référence à la loi ALUR du 24 mars 2014 Article L 5214-16-I CGCT.
N. CHARBONNIER donne lecture d'un courrier de la Sous-préfecture reçu en réponse aux questions que l'on se pose relativement à la procédure d'élaboration en cours de notre PLU.
J.P. BAGUR trouve aberrant que, la CDC de Villandraut s'étant engagée dans une procédure de PLUI avec ses communes, cette position engage l'ensemble des communes de la CDC Sud Gironde du fait de la fusion des 3 CDC. Il a téléphoné à plusieurs personnes de différentes communes pour avoir des avis concernant cette loi, loi qui, selon certains (Député Gilles SAVARY, Député Philippe DUBOURG maire d'ILLATS), ne devrait pas survivre à la fin de l'année. Il préconise donc d'attendre et de ne pas prendre de décision hâtive, à l'instar d'autres communes qui ne bougent pas comme Illats, Castets en Dorthe ou St Loubert.
Doit-on ou non poursuivre la procédure d'élaboration du PLU ?
F. LENEVEU : la commission d'urbanisme doit d'abord se pencher sur la question. Comment en effet valider une décision alors que l'on dispose de si peu d'informations en la matière ?
J.C. LABBE énumère les chiffres : le coût total du PLU s'élève à 59560,00€ dont 27780,00€ à charge pour SPC. A ce jour, nous avons versé environ 9000,00€ au cabinet de compétences et l'Etat nous a reversé ≈ 3500,00€, ce qui nous laisse à charge ≈5500,00€ (dépense réelle).
Or Bieujac a décidé en conseil municipal d'abandonner la procédure d'élaboration de son PLU. Doit-on s'inquiéter dès lors d'avoir à acquitter le solde restant soit environ 40000,00€ ? Et même si l'on arrivait à négocier, il faut bien noter qu'il faudra en parallèle payer pour le PLUI soit environ 17000,00€ à 20000,00€ de plus. La commune est-elle prête à verser de telles sommes ?
J.P. BAGUR, après avoir examiné le contrat passé avec le cabinet compétences, relève bien l'existence de deux marchés distincts : un pour SPC, un pour Bieujac. La commune de Bieujac est donc seule tenue par le montant lui incombant et stipulé sur le contrat passé avec le cabinet compétences. J.C. LABBE exprime sa crainte que, du fait de ce retrait de Bieujac, la part supportée par SPC n'en devienne que plus importante. Il faut de toute façon envisager, si on abandonne, de payer des pénalités.
B. GUERRERO regrette que l'information sur ce sujet soit passée de manière informelle et que F. LENEVEU, vice-président de la commission urbanisme n'ait pas été informé. Il a pris l'initiative de téléphoner au cabinet compétences qui l'a informé du retrait de Bieujac et de la démission de J.C. DUMENIL alors qu'il est coordonateur du projet et membre du SCOT (censé donc être informé de ce qui se passe en CDC). Certains relèvent par ailleurs le défaut de conseil du cabinet compétences.
Selon J.P. BAGUR, il semblerait que si la CDC reprend la compétence des PLU, elle prenne en charge une partie des coûts déjà engagés par les communes. Il n'est donc pas du tout dans l'intérêt de la commune de prendre une décision hâtive ce soir que l'on pourrait regretter dans peu de temps,

d'autant plus si rien ne change et que l'on veut pouvoir négocier avec la CDC (la CDC reprenant notre travail, nous aurions au moins un élément de concertation avec elle).
B. GUERRERO propose de mettre le PLU en stand by en attendant de voir ce qui va se passer dans les prochains mois.
J.P. BAGUR met quant à lui le conseil en garde contre les conséquences d'une rupture anticipée du contrat : le paiement de la totalité des sommes exigibles comme stipulé dans le contrat.
Selon F. LENEVEU, mettre en sommeil les travaux sur le PLU reviendrait à « commencer à dénoncer » le contrat qui nous lie au cabinet compétences. D'autre part, quel serait l'impact financier si on annulait le contrat ? Nous disposons de trop peu d'éléments pour pouvoir raisonnablement statuer en l'état. Il préconise donc plutôt un report du vote ; la commission urbanisme doit se réunir d'urgence pour travailler sur ce dossier. La date du **jeudi 24 juillet 20h30** est unanimement retenue. Il souhaite que d'ici là, nous disposions d'informations complémentaires pour savoir quelle conduite tenir (saisir notamment une autorité juridique pour trouver des éléments de réponse). J.C. LABBE précise que toutes les pièces constitutives du dossier se trouvent à Bieujac.
Le conseil ne prend donc pas de décision ce jour.

5. Délibération FDAEC 2014

FDAEC : fonds départemental d'aide à l'équipement des communes, voté par le Conseil Général.
6240,00€ sont attribués à notre commune au titre des investissements présentés (vidéoprojecteur, ordinateurs, panneaux de signalisation, travaux de sécurisation d'un poste électrique, extension du réseau électrique lieu dit Vignolles).
Pourquoi cette délibération ?

- Pour réaliser les investissements présentés
- Pour demander les subventions au Conseil Général
- Pour assurer le financement complémentaire des investissements par auto-financement

VOTE D'APPROBATION DE CETTE DELIBERATION:

- POUR : 13 voix
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

6. Questions diverses

✓ Madame Figueras souhaiterait savoir si les terrains lui appartenant qu'elle a déboisés sont susceptibles de passer viabilisables (pour savoir si elle doit reboiser). Ses terrains sont classés en zone N (naturelle) ; ils ne sont donc pas desservis par les différents réseaux. A priori, elle peut donc reboiser.
Si madame Figueras veut demander un changement de destination de ses terrains, il faut qu'elle fasse un courrier à la mairie.

✓ B. GUERRERO, lors d'une réunion CDC, a remercié le syndicat des eaux pour le nettoyage de la décharge sauvage ; il précise que le prix de l'eau n'a pas augmenté et qu'il a même baissé depuis 1997 (-1ct).

✓ J.P. BAGUR : réunion CDC avec le SISS : le SISS est en déficit cette année de 200000€ ; la moitié de ce déficit est due au non paiement par une association langonnaise de ses déplacements (stade langonnais), aux travaux de réalisation de l'aire de covoiturage, à la peinture des bâtiments, etc…
Pour compenser ces pertes, le SISS s'est dotée d'une nouvelle compétence : le transport interurbain, comme Castets-Langon. Une commission des circuits a été créée, dans laquelle J.P. BAGUR s'est positionné, tout comme M. PLAGNOL. Ce projet va être financé par les taxes des entreprises sur leur masse salariale.

✓ Réunion USSGETOM du mercredi 16 juillet : a été décidée la mise en place d'un composteur de quartier à côté du potager communal sur le terrain face à l'école (à côté de l'aire de jeu). Demande est faite à F. LENEVEU de légumes avariés (matière humide) pour lancer et alimenter le compost.
B. GUERRERO rapporte l'idée de proposer des composteurs individuels aux habitants de SPC (10€).

✓ F. LENEVEU fait part des difficultés rencontrées par un habitant dont les récoltes sont menacées par les lapins. Il lui est recommandé de s'adresser à la société de chasse ou à un fureteur ; en effet, le lapin étant classé comme nuisible, on peut le fureter toute l'année.

✓ J.C. LABBE précise qu'au lotissement du Carpe, les travaux de voirie devraient de se terminer au cours du dernier trimestre.

✓ Autre problème : 2 adolescents ont été pris sur le toit du foyer. Une dalle a été dégradée (on ne sait pas si c'est eux car à priori, ce ne seraient pas les premiers à monter sur le toit de la salle par là). La convocation des parents et des ados à la mairie est décidée. Sera fait un rappel à l'ordre. Si récidive il devait se produire, alors une facturation sera faite aux parents des dégradations constatées et imputables à leurs enfants.

✓ Les travaux du Carpe sont terminés et ont été réceptionnés mardi.

✓ Présence d'une nouvelle fleuriste à Castets en Dorthe « Aux fleurs d'Isa'Ya », qui se met à notre disposition pour toute manifestation, évènement, fête, etc…

✓ Comice Agricole du Bazadais : son assemblée générale se réunit le 23 juillet à 18h30 à Aubiac. G. BLANGERO se porte volontaire pour être délégué à ce comice agricole. La commune de SPC verse une subvention de 20 cts / habitant au comice, soit environ 110,00€.
VOTE DE LA SUBVENTION :

- POUR : 13 voix
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

✓ Nomination d'un nouvel abbé, Joseph PELLOQUIN, comme responsable du secteur pastoral de Langon, en remplacement de M. Gérard FAURE, Vicaire Général nommé prêtre responsable des secteurs pastoraux de Cavignac et du Cubzaguais à partir de septembre 2014.
Désormais, M. l'abbé PELLOQUIN et M. l'abbé Patrick FAURIES seront curés in solidum de la paroisse de Langon ; c'est avec eux que nous traiterons toute question touchant aux relations de la paroisse et de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

COMMUNE DE SAINT PARDON DE CONQUES
Département de la GIRONDE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi dix-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Nathalie CHARBONNIER, Maire.

Date de la convocation : 11 septembre 2014

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Présents : Nathalie CHARBONNIER (Maire), Séverine DELAGE, Jean-Claude LABBE, Gilbert BLANGERO (Adjoints), Rachel BIER, Jean-Philippe BAGUR, Jérôme DESCHAMPS, Jean-Baptiste PAING, Fabrice REVUELTA, Pascal MARTIN, François LENEVEU, Julia LENEVEU, Pascal RUEL (Conseillers Municipaux).

Excusés : Philippe DUCASSE (procuration donnée à Jean-Claude LABBE), Benoît GUERRERO (procuration donnée à Gilbert BLANGERO)

Secrétaire de séance : Fabrice REVUELTA

ORDRE DU JOUR

- Validation des comptes rendus des 27 mai, 20 juin et 18 juillet 2014
- Travaux voirie
- Bâtiments
- Contrats (Télécom et Gaz)
- Urbanisme (PLU)
- Achat ordinateurs
- Questions diverses : Point sur les commissions, marche rose du 12 octobre 2014, SIRP, City stade (poubelle, tournoi, règlement)

Début de la séance à 20h35

Préambule:

Il est souhaité par l'ensemble des membres présents que les comptes-rendus soient transmis plus rapidement.

Validation des comptes-rendus des derniers conseils

- Vote d'approbation du PV 27 Mai 2014:

POUR : 13 voix
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 voix (Jean-Philippe BAGUR, Benoît GUERRERO)

- Vote d'approbation du PV 20 Juin 2014:

POUR : 15 voix
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Voté à l'unanimité des membres présents.

- Vote d'approbation du PV 18 Juillet 2014:

POUR : 13 voix
CONTRE : 1 voix (Jean-Baptiste PAING)
ABSTENTION : 1 voix (Jean-Philippe BAGUR)

Travaux voirie

Présentation des coûts que représente la réfection de la chaussée à « Peyroulet » 3296€
Présentation des coûts que représente la réfection de la chaussée à « Mouyeau » 670€

Acceptation des travaux à l'unanimité des membres présents.

Délibération SDEEG : Reversement de la Taxe Communale sur la Consommation d'Electricité à la commune.

Pour mémoire et par délibération en date des 16/12/10 et 27/06/11, le SDEEG a décidé de reverser 80,5% du produit de la taxe à la commune.

Votée à l'unanimité des membres présents.

Bâtiments

Foyer : plusieurs devis en cours d'élaboration :

- Suite au contrôle électrique, des travaux sont à prévoir.
- Une fuite d'eau au niveau des cuisines.
- Le câblage électrique passant dans le plafond ainsi que l'isolation phonique et la protection contre le feu doivent être rénovés.
- Une porte en acier doit être également changée.
- Le nettoyage règlementaire de la hotte aspirante sera réalisé.

Salle des Associations :

- Rénovation des volets.

SIRP :

- Une clé unique pour ouvrir les portails et les classes.

Cimetière :

- Portail à réparer.

IV. Finances

Economie de 26% suite à la modification de l'abonnement de gaz à l'église.

Economie de 38% suite à la modification des abonnements téléphoniques de la mairie.

V. Urbanisme / PLU

Délibération sur poursuite ou non du PADD …

VI Achat d'ordinateurs :

Dans le cadre du FDAEC, une subvention sera allouée à la commune pour l'achat de 2 ordinateurs pour un montant de 1 300 euros.

VII. Commissions

Mise en place d'une sous-commission « Marche Rose» dirigée par Séverine DELAGE et Mauricette DESARNAULT.
La première réunion est fixée le 23 septembre 2014 à 20h30, salle de la mairie.
Cette marche à destination de Brannens aura lieu le 12 octobre prochain et sera l'occasion d'une sensibilisation autour du dépistage du cancer du sein.

Commission Communication :
Jean-Philippe BAGUR présente les deux sujets majeurs de cette commission, la réunion d'information des Perdonnais sur l'avancement du PLU ainsi que la préparation de la réunion des vœux du Maire.
La prochaine réunion de cette commission est fixée le 26 septembre prochain.

Commission Environnement :
Jérôme DESCHAMPS souhaite mettre en place un chantier participatif, par voie de gazette, afin d'embellir les contreforts de notre église.
Il rappelle la nécessité pour notre agent communal de se former à des techniques de désherbage sans emploi de produit phytosanitaire.
L'ensemble du conseil, à l'unanimité, souhaite que l'on propose cette formation de trois jours pour un coût total de 60€ à notre agent communal.

Commission Lien Social / Vie Locale :
Rachel BIER présente l'ordre du jour de la réunion prévue le jeudi 2 octobre à 20h30.
- Réflexion autour de la mise en place de la bourse de services.
- Réflexion à l'invitation et au calendrier des réunions de quartiers.
- Etude d'un événement pour Noël.

VII. Divers :
Benoît GUERRERO, absent, a proposé par mail l'achat de poubelles au city stade, l'élaboration d'un règlement du city stade, la création d'un tournoi.

Ses demandes seront traitées lors du prochain conseil.

SIRP : effectifs à la rentrée 2014.
Pour Saint Pardon 57 élèves : 16 PS, 13 MS, 18 GS, 10 CP.
Pour Bieujac 84 élèves : 17 CP, 18 CE1, 21 CE2, 15 CM1, 13 CM2.
Les TAP (Temps d'activités périscolaires) sont mis en place depuis la rentrée sur 2 demi-journées (le jeudi après-midi pour Saint Pardon, le vendredi après-midi pour Bieujac).
La garderie du soir à partir de 17h est devenue payante avec un tarif dégressif : 1 euro par enfant, 1,50 euro pour 2 enfants, 2 euros pour 3 enfants.

Désignation des délégués de l'administration pour l'année 2014/2015 :
Par courrier en date du 26 août dernier auprès de la Sous Préfecture, la commune a proposé de bien vouloir désigner Monsieur Patrick BOUDEY pour siéger au sein de la commission administrative chargée de la révision de la liste électorale (Monsieur INESTA ne remplit plus les conditions dans la mesure où il siège depuis 2010, 3ans maximum).

Le Comité Départemental du Tourisme de la Gironde – Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris ont décerné le 3ème prix pour l'année 2013.
A ce titre, un Bon d'Achat de 70 euros est à retirer avant le 31 décembre 2014.
La commune remercie Christian DARTHIAL pour le travail effectué pour embellir la commune.

La Société ELIC, entreprise de recyclage de textile agrée ECO TLC souhaite s'installer sur la commune au lieu dit Pouchon. Le Conseil émet un avis favorable, Une deuxième entreprise, AQUI EMBALLAGES exploite aussi le site de Pouchon, reste à la commission voirie de finaliser le passage des véhicules afin de trouver une solution pour ne pas abîmer la route.

Centre Routier Départemental du Sud Gironde
Suite à l'entretien sur le terrain du 1er août 2014 avec Monsieur DRUSIAN plusieurs points ont été évoqués :

- Sécurisation du stationnement de l'arrêt de bus à l'entrée du lieu-dit Bidon.
- Déplacement des panneaux directionnels (sur la RD 224) Castets – Saint Pardon.
- Mise en agglomération de l'intersection entre la RD 224 et la VC n°8.
- Sécurisation du lien piétonnier entre le lotissement l'Orée du Carpe vers le Bourg.
- Déplacement du panneau limitation de vitesse à 70 km/h au lieu-dit Les Proms.

Monsieur DRUSIAN a transmis nos demandes au Conseil Général.

Judo Club Bieujac Castets
Le Judo Club Bieujacais remercie la commune au nom de l'ancien bureau du soutien qu'il lui a été apporté.
Le Judo Club Bieujacais a changé de nom, il s'appelle désormais le Judo Club Bieujac Castets (JCBC) avec à la tête un nouveau bureau depuis le 3 juillet 2014 dirigé par Mme Emilie MILLOT-DUCOS.

Le conseil municipal remercie Mr DEPONTAC pour l'autorisation donnée d'utiliser son terrain à proximité du cimetière dans le cadre Proxi déchet du SICTOM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

COMMUNE DE SAINT PARDON DE CONQUES
Département de la GIRONDE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi vingt et un octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Claude LABBÉ, Maire Adjoint.

Date de la convocation : 16 octobre 2014

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Présents : Jean-Claude LABBÉ (Maire Adjoint), Gilbert BLANGERO (Adjoint), Rachel BIER, Pascal MARTIN, Fabrice REVUELTA, François LENEVEU, Jean-Baptiste PAING, Jean-Philippe BAGUR, Benoît GUERRERO, Jérôme DESCHAMPS, Pascal RUEL (Conseillers municipaux)

Absente et excusée : Julia LENEVEU (conseillère municipale)

Procuration : Nathalie CHARBONNIER (Maire) à Gilbert BLANGERO (Adjoint) ; Philippe DUCASSE (conseiller municipal) à Jean-Claude LABBÉ (Adjoint) ; Séverine DELAGE (Adjoint) à Rachel BIER (conseillère municipale)

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste PAING

ORDRE DU JOUR

- Validation du compte rendu du 19 septembre 2014
- Délibération Taxe d'Aménagement,
- Délibération modification au budget principal de la commune 2014
- Vélo route : arrêté municipal
- Commissions Personnel, Urbanisme, Bâtiments
- Subventions aux Associations
- Rapport d'activités Syndicat des Eaux de CASTETS EN DORTHE
- Questions diverses

Nathalie MOREL, secrétaire de mairie, assiste le secrétaire de séance sans prendre part au débat.
Jean-Claude LABBÉ, Maire Adjoint, ouvre la séance à 20h30 et donne lecture des procurations, des absences excusées. Il donne ensuite lecture du compte rendu du 19 septembre 2014. Celui-ci n'entraîne aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION TAXE D'AMENAGEMENT

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, la commune, dans sa séance du 27 septembre 2011, a instauré la taxe d'aménagement.

Cette délibération indique qu' « elle sera obligatoirement valable pour une période minimum de 3 ans à compter de son entrée en vigueur », soit jusqu'au 31 décembre 2014. Le taux choisi est de 4%.

Jean-Claude LABBÉ demande à l'assemblée de reconduire la délibération du 27 septembre 2011 d'année en année sauf renonciation expresse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire cette délibération et décide de maintenir le taux de 4%

DELIBERATION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2014

Jean-Claude LABBÉ expose au conseil municipal les raisons pour lesquelles il est nécessaire d'effectuer une modification sur le budget de la commune.

Jean-Claude LABBÉ propose à l'assemblée d'adopter la modification budgétaire suivante sur l'exercice 2014 :

6232 Fêtes et cérémonies	- 750,00 €
022 Dépenses imprévues	+ 1.000,00 €
657362 CCAS	+ 750,00 €
61551 Entretien matériel roulant	+ 1.000,00 €

La modification est adoptée à l'unanimité.

VELO ROUTE, arrêté municipal fermeture de voie

Jean-Claude LABBÉ informe l'assemblée de la fermeture de la voie communale n°4. Les plots, la signalisation seront posés par les services de la CDC du SUD GIRONDE. Cette voie sera interdite à tout véhicule à moteur sauf véhicules agricoles et 2 roues.

Un arrêté municipal va être rédigé dans ce sens.

COMMISSION PERSONNEL

Jean-Claude LABBÉ donne connaissance du travail effectué par la commission afin d'organiser le travail du secrétariat dans de bonnes conditions.

Les horaires d'ouverture du secrétariat au public seront modifiés à compter du 1er décembre 2014 comme suit :

Lundi : 9h00 à 11h30
Mardi : 9h00 à 12h30
Mercredi : 9h00 à 12h30
Jeudi : 13h30 à 16h30
Vendredi : 9h00 à 12h00
Premier samedi du mois : 9h00 à 12h00

Jean-Claude LABBÉ signale que cette permanence d'un samedi matin par mois est un essai sur 3 ou 4 mois. Si la fréquentation ne le justifie pas, cette plage horaire sera alors supprimée.

COMMISSION URBANISME

Jean-Philippe BAGUR signale que le coût d'une élaboration d'un PLU est d'environ 27.000 €.

A ce jour, la CDC du SUD GIRONDE est compétente en matière d'urbanisme et a lancé le 13 octobre dernier le débat afin d'établir un PLUi.

Pour notre commune, le PADD reste à être rédigé par le cabinet COMPETENCES. Ce document ne pourra pas être validé par les services de l'Etat mais François LENEVEU explique que ce document sera une base de réflexion pour le PLUi avec les enjeux stratégiques décidés par les élus sur le développement à court et moyen terme du territoire communal.

A l'unanimité, l'assemblée décide de mener à terme la rédaction de ce PPAD.

COMMISSION BATIMENTS

Gilbert BLANGERO informe le conseil qu'il a fait les démarches nécessaires afin de faire lever les réserves émises par la commission de sécurité lors de la visite au Foyer Rural.
Des devis ont été demandés et les interventions sont programmées pour les tous prochains jours.
Gilbert BLANGERO signale qu'il a mis en place un livre d'entretien de la chaufferie.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Jean-Claude LABBÉ donne lecture du compte rendu financier de la société de chasse de SAINT PARDON.
Par 9 voix pour (Nathalie CHARBONNIER, Jean-Claude LABBÉ, Gilbert BLANGERO, Pascal MARTIN, Fabrice REVUELTA, François LENEVEU, Jean-Philippe BAGUR, Benoît GUERRERO, Philippe DUCASSE), 3 voix contre (Jérôme DESCHAMPS, Rachel BIER, Séverine DELAGE), 2 abstentions (Pascal RUEL, Jean-Baptiste PAING), la subvention de 600 € sera donc versée à l'association.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU SYNDICAT DES EAUX DE CASTETS EN DORTHE

Jean-Claude LABBÉ demande à l'assemblée si le rapport, diffusé à chacun par mail avant la réunion, amène des observations. A l'unanimité, le rapport est approuvé.

QUESTIONS DIVERSES

- Benoît GUERRERO signale qu'il interrompt ses projets pour le City Stade en attente du retour de Madame le Maire.

- Rachel BIER fait un petit compte rendu de la manifestation de la marche rose. Elle s'est très bien déroulée. Le temps n'était pas au rendez-vous mais l'ambiance était conviviale. Cette manifestation a rassemblé une trentaine de perdonnais et perdonnaises pour une arrivée finale d'environ 500 personnes tout le long du parcours.

- Jean-Claude LABBÉ donne communication de plusieurs courriers émanent du Conseil Général sur les dotations annuels attribuées à la commune. Les montants ont été prévus au budget 2014.

- Cérémonie du 11 novembre 2014 : Jean-Claude LABBÉ signale que le dépôt de gerbe se fera ce même jour à 11h à l'Eglise. Tous les administrés sont conviés à cette cérémonie par une petite information dans leurs boîtes aux lettres.

- Suite à la démission de Jean-Philippe BAGUR à la vice présidence de la commission communication, l'assemblée demande à Madame le Maire de convoquer la commission afin de réélire un ou une vice président(e).

- Rachel BIER fait part de sa démission prochaine (au plus tard juin 2015) en raison d'un projet professionnel qui lui fera quitter la région aquitaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

COMMUNE DE SAINT PARDON DE CONQUES
Département de la GIRONDE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi cinq décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de LABBE Jean-Claude, 1er adjoint au maire.
Date de la convocation : 27 NOVEMBRE 2014

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Présents : Jean-Claude LABBE (1er adjoint), Gilbert BLANGERO et Séverine DELAGE (Adjoints), Jean-Philippe BAGUR, Jérôme DESCHAMPS, Rachel BIER, François LENEVEU, Benoît GUERRERO, Philipe DUCASSE, Fabrice REVUELTA, Pascal MARTIN, Pascal RUEL (Conseillers Municipaux).
Absents excusés : Nathalie CHARBONNIER (Maire), Jean-Baptiste PAING et Julia LENEVEU (Conseillers Municipaux).
Secrétaire de séance : Séverine DELAGE

ORDRE DU JOUR

- Validation du procès verbal du 21 octobre 2014.
- Délibération subventions aux associations.
- Délibération virement de crédits section d'investissement.
- Délibération désignations d'un coordonnateur et d'un agent recenseur pour le recensement de la population qui aura lieu en 2015.
- Règlement intérieur pour le Foyer Rural.
- Bâtiment.
- Questions diverses.

DEBUT DE REUNION : 20H35

- **1. Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 octobre 2014 :**

Validé à l'unanimité des membres présents.

- **2. Délibération subventions aux associations**

La Trésorerie a rejeté le mandatement de subvention communale au profit de la société de chasse, une délibération est à prendre. Il faut nommer chaque société ou association et le montant attribué lors de l'élaboration du budget.
Adoptée à l'unanimité.

- **3. Délibération virement de crédits section d'investissement**

Délibération visant à faire un virement de crédit du PLU, article 202 vers l'article 21534 pour payer les travaux de raccordement électrique du terrain de M. et Mme Fretillère, travaux effectués par le SDEEG pour un montant de 4163,76€.
Adoptée à l'unanimité.

- **4. Virement de crédit au CCAS**

Rectification à apporter au budget : décalage de 198,91€ relevé par la perception.
Délibération portant sur un virement de crédit d'un montant de la ligne 002 (dépenses imprévues) vers l'article 657632 (CCAS) pour un montant de 200,00€ au bénéfice du CCAS.
Adoptée à l'unanimité.

- **5. Délibération désignations d'un coordonnateur et d'un agent recenseur pour le recensement de la population qui aura lieu en 2015**

Nous recevons une dotation de 1211,00€ pour rémunérer un agent recenseur (période de recensement du 14 janvier au 15 février 2015).
Délibération pour la reversion totale de cette indemnité à l'agent : adoptée à l'unanimité.
Obligation pour l'agent de passer dans tous les foyers : obligation de résultat.
Réflexion quant à la personne à désigner pour ce travail. Une personne de la commune serait volontaire.
Concernant l'agent coordonnateur, Nathalie Morel tiendra cette fonction sur son temps de secrétariat ; elle a déjà effectué une journée de formation.

- **6. Règlement intérieur pour le Foyer Rural**

Débats autour du règlement intérieur ; discussion sur le bien fondé de la rétention d'une caution pour cause de nuisances sonores. Validation du règlement intérieur remise au prochain conseil municipal.

- **7. Bâtiment**

a) **Concernant le foyer rural :** 3 devis ont été effectués pour les réparations des canalisations des sanitaires et de la cuisine :
   - ✓ RABILLER Philippe → 3952,10€
   - ✓ Entreprise GERBEC → 2594,40€
   - ✓ CEMD LABADIE → 3659,42€

   Délibération pour valider le devis de l'Entreprise GERBEC : **11 pour** et 1 contre (DESCHAMPS J.). **Adoptée à la majorité des voix.**

b) **Présentation des plans de l'école :** projet, à l'étude, d'un éventuel agrandissement de l'école avec réaménagement de l'espace, création d'une salle de classe supplémentaire, d'une salle de repos, et agrandissement du restaurant scolaire. Projet qui va être prochainement présenté au SIRP. Mais pour l'instant, toujours au stade de la réflexion, en attente des données du recensement prochain qui devrait nous éclairer un peu plus sur l'évolution de la population à SPC.

➢ 8. **Questions diverses**

- Délibération à prendre au prochain Conseil Municipal concernant un marché groupé pour l'EDF au 1er janvier 2016.
- Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 2014 : dotation allouée à Saint Pardon de Conques : 15464,00€
- Aides départementales au titre du fonds départemental d'aide à l'équipement des communes : 164666,00€ alloués au canton de Langon, dont 6312,00€ pour St Pardon de Conques.
- Fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement 2013 : 20620€ alloués.
- Information SICTOM : Le Président renonce au transfert automatique du pouvoir du Maire en matière de police spéciale concernant les déchets ménagers.
- Le chèque de 70€, gagné au concours des villages fleuris, à utiliser avant le 31 décembre 2014 auprès de l'horticulteur de notre choix. La commission environnement récupère ce bon d'achat et s'engage à passer commande auprès d'un horticulteur pour acheter soit des plantes (pour aménager le contrefort de l'église), soit des légumes (graines pour le potager communal) ou les deux.
- **Demande de stage** à la mairie par un collégien, semaine 51 ; **acceptée à l'unanimité.**
- Bieujac propose à nos agents de participer à une **formation incendie** dispensée auprès de leur personnel : coût : 23,33€ par personne ; **Accepté à l'unanimité**.
  Fabrice Revuelta demande une formation aux gestes de premier secours. Benoît Guerrero se charge de se renseigner auprès des pompiers et d'autres organismes.
- L'ouverture du secrétariat le **samedi 03 janvier 2015** est-elle nécessaire ? A l'unanimité il est décidé **la fermeture du secrétariat ce jour-là.**
- Pour information, la médaille du travail a été remise à l'un de nos concitoyens : SCHMITT Thierry.
- La présentation des vœux par l'équipe municipale aura lieu le **vendredi 23 janvier à 19h.**
- PLU : Proposition de date fin janvier début février pour prendre RDV avec le cabinet compétences afin de travailler sur le PADD.
- Démonstration INTRANET par F. Revuelta.
- Rappel organisation **AFM TELETHON**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.